



Concours Dolce Vita 2026
RÈGLEMENT OFFICIEL DU CONCOURS (« RÈGLEMENT OFFICIEL »)
AUCUN ACHAT REQUIS.

Le Concours « Dolce Vita » (le « Concours ») est commandité par Lactalis Canada Inc. (le « Commanditaire »). Le Concours débute le lundi 15 juin 2026 à 00 h 00 min 01 s, heure de l'Est (« HE ») (la « Date de début du concours »). Le concours prend fin le samedi 9 août 2026 à 23 h 59 min 59 s, HE (la « Date de clôture du concours »). La « Période de concours » s'étend de la Date d'ouverture du concours à la Date de clôture du concours.

1. ADMISSIBILITÉ

Le Concours est ouvert aux résidents canadiens ayant atteint l'âge de la majorité dans leur province ou territoire de résidence et se trouvant au Canada au moment de leur inscription. Le Concours n'est pas ouvert au Commanditaire, ni à ses sociétés mères, sociétés affiliées et filiales, agences de publicité et de promotion, ni à ses employés, dirigeants, administrateurs, représentants, agents, successeurs ou cessionnaires (collectivement, le « Groupe du Concours »), ni à toute personne résidant sous le même toit que des membres du Groupe du Concours. En participant au Concours, les participants acceptent de respecter le présent Règlement officiel et toutes les décisions du Commanditaire, qui doivent être finales et contraignantes envers tous les participants pour toutes les questions relatives au Concours. Le Concours est régi par le droit canadien et est sujet à l'ensemble des lois et règlements fédéraux, provinciaux et territoriaux en vigueur. Le Concours est nul là où la loi l'interdit.

2. COMMENT PARTICIPER

A) Avec achat :

Pour tenter de remporter un Prix, rendez-vous avant la Date de clôture du concours sur <https://gustaladolcevita.galbani.com/>, cliquez sur le bouton « Soumettre » pour vous inscrire, puis remplissez le formulaire d'inscription en ligne en indiquant les informations requises (par ex. nom, âge, adresse postale, numéro de téléphone, adresse courriel valide, etc.).

- I. Pour obtenir une (1) inscription, avant la Date de clôture du concours, achetez au moins un (1) « **Produit participant** » (tel qu'énuméré ci-dessous à la section 7) et conservez le reçu. **Si un même reçu mentionne suffisamment de produits éligibles pour participer à plusieurs concours, ce reçu peut être soumis plusieurs fois, dans le cadre de transactions en ligne distinctes. Pour être valable à chaque fois, le reçu doit mentionner un nombre de produits participants achetés suffisant pour couvrir le nombre de participations supplémentaires. Vous devez attendre au moins**

24 heures avant de pouvoir soumettre à nouveau ce reçu après votre première soumission. Pour plus de clarté, si un reçu est utilisé plusieurs fois, mais ne comporte pas suffisamment de produits éligibles pour chaque soumission, seules les premières soumissions, à concurrence du nombre de produits éligibles, seront considérées comme valides.

- II. Visitez <https://gustaladolcevita.galbani.com/> (« **Site Web du Concours** ») et suivez les instructions à l'écran pour remplir le Formulaire d'inscription officiel (le « **Formulaire d'inscription** »). Remplissez intégralement le formulaire d'inscription en fournissant toutes les informations requises. Pour ce faire, vous devez :
- a) saisir votre nom complet, votre adresse postale complète (y compris le code postal), une adresse courriel et un numéro de téléphone valides, et confirmer que vous avez atteint l'âge de la majorité;
 - b) fournir une photo ou une copie numérisée d'un seul reçu valide, indiquant clairement le nom du distributeur, la date et l'heure de la transaction, ainsi que l'achat d'au moins un (1) produit fromager Galbani éligible auprès d'un distributeur canadien (un « Reçu éligible ») effectué pendant la Période du concours. Pour connaître la liste des produits Galbani concernés, consultez la section 7 ci-dessous. Les reçus doivent être fournis dans l'un des formats suivants : .jpg, .jpeg, .png ou .pdf, avec une taille maximale de 10 Mo;
 - c) indiquer que vous avez lu et accepté d'être légalement lié par les conditions générales du présent Règlement officiel (« le Règlement »).
- III. Une fois que vous aurez dûment rempli le Formulaire d'inscription en fournissant toutes les informations requises, suivez les instructions à l'écran pour envoyer votre Formulaire d'inscription dûment rempli (collectivement, l'« **Inscription** »). Pour être admissible, votre Inscription doit être soumise et reçue pendant la Période du concours.

De nombreux fournisseurs d'accès à Internet proposent des comptes de courriel gratuits. De nombreuses bibliothèques publiques offrent un accès gratuit à Internet. Chaque participant ne peut utiliser qu'une (1) seule adresse courriel, un (1) seul numéro de téléphone et un seul compte pour participer au Concours. La preuve de l'envoi d'une inscription en ligne ne constitue pas une preuve de réception par le Commanditaire.

B) Sans achat :

Il est possible de participer au Concours sans obligation d'achat en observant les étapes suivantes :

Inscription sans achat : Pour participer sans achat, il vous suffit de vous rendre sur le site Web, de suivre la procédure indiquée ci-dessus (sans la photo du reçu) et de rédiger, dans le champ prévu à cet effet, un texte original d'au moins cent (100) mots expliquant ce que vous appréciez le plus dans les produits Galbani.

Limite d'une (1) inscription par composition unique.

Pour participer au Concours, vous devez disposer d'une adresse courriel, d'un numéro de téléphone et d'une adresse postale valides. Chaque participant ne peut utiliser qu'une (1) seule adresse courriel et un (1) seul numéro de téléphone pour participer au Concours. La preuve de l'envoi d'une inscription en ligne ne constitue pas une preuve de réception par le Commanditaire. Si le participant au Concours n'a pas atteint l'âge de la majorité dans sa province de résidence au moment de son inscription, il doit fournir l'adresse courriel et le numéro de téléphone de son parent ou de son tuteur légal lors de la procédure d'inscription au Concours.

Si un participant tente d'obtenir un nombre d'inscriptions supérieur à celui indiqué, le Commanditaire peut, à sa seule et entière discrétion, exclure ce participant du Concours et invalider toutes ses inscriptions.

Les inscriptions seront déclarées non valides si elles sont envoyées en retard, illisibles, incomplètes, endommagées, irrégulières, altérées, falsifiées, déformées ou reproduites par des moyens mécaniques ou électroniques. S'il s'avère qu'un participant utilise des logiciels informatiques pour remplir automatiquement ses inscriptions de manière non autorisée, ce participant sera immédiatement disqualifié du Concours. Aucune communication ni correspondance ne sera échangée avec les participants, à l'exception de ceux sélectionnés pour être potentiellement désignés comme gagnants d'un Prix. Le Commanditaire se réserve le droit de disqualifier de tels participants des futurs concours organisés par le Commanditaire sans notification préalable.

Une (1) seule personne par foyer peut participer chaque jour (c'est-à-dire en fournissant un reçu valide ou une composition). Une fois qu'une Inscription a été soumise, tous les membres du foyer devront attendre 24 heures avant qu'une (1) autre personne du foyer puisse soumettre une autre Inscription. Le nombre total d'Inscriptions est limité à dix (10) par foyer tout au long de la Période du concours. (Le terme « Foyer » désigne une personne ou un groupe de personnes qui occupent le même logement et n'ont pas de lieu de résidence habituel ailleurs au Canada ou à l'étranger.)

Si le Commanditaire constate (sur la base de tout élément de preuve ou de toute autre information dont il dispose ou qu'il a obtenue d'une autre manière) qu'une personne a tenté : (i) d'obtenir un nombre d'inscriptions supérieur à celui autorisé pendant la Période du concours; et/ou (ii) d'utiliser (ou de tenter d'utiliser) plusieurs noms, identités ou adresses courriel et/ou tout système ou programme automatisé, macro, script, robotique ou autre pour s'inscrire à ce concours, y participer ou le perturber; alors cette personne pourra être disqualifiée du Concours à la seule et entière discrétion du Commanditaire. Votre Inscription peut être rejetée si (à la seule et entière discrétion du Commanditaire) le Formulaire d'inscription n'est pas dûment rempli avec toutes les informations requises et n'est pas soumis et reçu pendant la Période du concours. Les Renoncataires (définis ci-dessous) ne sont pas responsables des Inscriptions envoyées en retard, perdues, mal acheminées, retardées, incomplètes ou non conformes (qui seront toutes considérées comme nulles).

Les reçus soumis dans le cadre du Concours et qui ne peuvent être validés pour quelque raison que ce soit seront rejetés. Les motifs de rejet sont, sans s'y limiter, les suivants : (i) le reçu ne passe pas le système de détection anti-fraude; (ii) le reçu n'est pas autorisé, est faux, ne provient pas d'un magasin participant ou a été obtenu de manière illégitime; (iii) le reçu contient des messages ou d'autres marques non reconnus par l'administrateur; (iv) le reçu est illisible, flou ou vierge; (v) le reçu a déjà été utilisé; (vi) le reçu ne comporte pas au moins l'un des Produits participants spécifiquement répertoriés, ou n'est pas daté pendant la Période du concours; ou (vii) le reçu a été saisi ou soumis de manière incorrecte ou incomplète. **Veillez également**

conserver votre REÇU original. Les reçus ne peuvent pas être remplacés a posteriori. La photo du reçu jointe à votre inscription correspond au reçu associé à cette inscription, qu'elle ait été soumise par erreur ou non. Tous les reçus fournis sont soumis à vérification, à la seule et entière discrétion du Commanditaire. Tout reçu ne pouvant être vérifié à l'entière satisfaction du Commanditaire, au regard du présent règlement, entraînera l'invalidation de l'inscription (auquel cas tout droit à un Prix associé à ce justificatif invalidé sera définitivement perdu).

3. PRIX

PRIX : Un (1) Grand Prix sera attribué par tirage au sort; il s'agit d'une somme de 10 000 CAD qui sera remise en espèces. La valeur du voyage est de 10 000 \$ (CAD). L'agence du commanditaire communiquera directement avec le gagnant potentiel du prix et l'aidera à recevoir son prix. Le Prix doit être accepté comme étant attribué et n'est pas cessible ni remboursable pour revente ou convertible en espèces. Aucune substitution n'est autorisée, sauf selon l'option du Commanditaire.

Le Prix doit être accepté comme étant attribué sans substitution, et n'est pas cessible. Si le gagnant du Prix n'a pas atteint l'âge de la majorité dans sa province de résidence, le Formulaire de déclaration et d'autorisation requis pour réclamer le Prix doit être signé par un parent ou un tuteur légal (comme décrit à la section 5 ci-après).

Dans le cas où il est impossible d'attribuer un Prix ou un élément du Prix comme décrit pour une raison ou une autre, le Commanditaire se réserve le droit de substituer ledit Prix par un autre Prix ou un élément de Prix d'une valeur égale ou supérieure, sans responsabilité.

Si le gagnant désigné d'un Prix renonce à celui-ci, le Prix sera réattribué à la discrétion du Commanditaire, sous réserve, entre autres, des disponibilités.

Les gagnants doivent être résidents du Canada. Limite d'un prix par personne et par foyer pendant la Période du concours.

Chances de gagner : Les chances de gagner un Prix dépendent du nombre total d'inscriptions admissibles pendant la Période du concours.

4. TIRAGE AU SORT

Un tirage au sort pour le (1) Grand Prix aura lieu le 18 août 2026, vers 10 h (heure de l'Est), à Toronto, en Ontario. Ce tirage sera effectué par un organisme indépendant chargé du concours, parmi toutes les inscriptions admissibles reçues avant la Date de clôture du concours. Pour le tirage, plusieurs inscriptions seront sélectionnées à titre de réserve au cas où la première inscription tirée serait invalide. Une fois qu'un participant a été sélectionné, et avant toute autre communication, tous les éléments de son inscription seront d'abord vérifiés afin de confirmer la réception et la validité de celle-ci, ainsi que le respect par le participant de l'ensemble du Règlement officiel. Si le reçu, ou tout autre élément de cette inscription, est jugé non valide au regard du Règlement officiel, cette inscription sera disqualifiée, et les inscriptions suivantes tirées au sort continueront d'être vérifiées dans l'ordre de sélection jusqu'à ce qu'un gagnant valide soit désigné.

On tentera à trois (3) reprises de contacter le participant sélectionné à l'adresse courriel indiquée sur son formulaire d'inscription et à deux (2) reprises de le contacter au numéro de téléphone indiqué sur ledit formulaire, entre 9 h 00 et 17 h 00 (heure de l'Est), pendant une période de sept (7) jours suivant le tirage au sort. S'il est impossible de contacter le participant sélectionné dans un délai de sept (7) jours, par courriel ou par téléphone, il (elle) est considéré(e) comme ayant renoncé au Prix et il (elle) sera disqualifié(e) et un(e) autre participant(e) pourra être choisi(e) à partir des autres inscriptions admissibles restantes jusqu'à ce que ce délai soit atteint alors qu'un(e) participant(e) sélectionné(e) est contacté(e) ou qu'il n'y ait plus d'inscriptions admissibles, selon la première éventualité. Le Commanditaire n'est pas responsable des tentatives infructueuses pour contacter un participant sélectionné.

5. RÉCLAMER VOTRE PRIX

La réclamation du Prix est soumise à vérification. Pour être déclaré gagnant, le participant sélectionné doit répondre correctement, sans aucune aide, qu'elle soit mécanique ou autre, à une question mathématique testant ses compétences, posée par courriel à l'adresse fournie lors de l'inscription au Concours. Le participant sélectionné devra également signer un Formulaire de déclaration et d'autorisation (le « Formulaire d'autorisation ») confirmant le respect du Règlement officiel, l'acceptation du Prix tel qu'il est attribué, sans substitution, et dégageant le Commanditaire, le Groupe du Concours, Meta Platforms, Inc., l'organisme indépendant chargé du concours et chacun de leurs actionnaires, administrateurs, dirigeants, employés, agents, représentants, sociétés mères, filiales, sociétés affiliées et apparentées, successeurs et ayants droit respectifs (collectivement, les « Renonciataires ») de toute responsabilité liée à tout Prix ou au Concours.

Le participant sélectionné doit renvoyer un Formulaire d'autorisation signé dans un délai de trente (30) jours après réception, ou il (elle) sera disqualifié(e) pour recevoir le Prix et un(e) autre participant(e) pourra être sélectionné(e) à partir des participants admissibles restants jusqu'à ce que ce délai soit atteint alors qu'un gagnant est choisi ou qu'il n'y ait plus de participants admissibles, selon la première éventualité. Le Commanditaire contactera le gagnant du Prix dans un délai de trente (30) jours après réception de son Formulaire d'autorisation signé pour organiser la remise du Prix. En ce qui concerne le Prix, veuillez prévoir un délai de livraison de 6 à 8 semaines à compter de la fin de la Période du concours.

Le refus d'accepter un Prix (ou une partie de celui-ci) par un gagnant potentiel libère et décharge les Renonciataires de toutes les obligations liées au Prix, y compris la livraison. S'il s'avère qu'un gagnant potentiel est inadmissible, refuse d'accepter le Prix, ou dans le cas où la confirmation du Prix ou le Prix lui-même est retourné comme étant non livrable, le Prix sera annulé et un autre participant admissible pourra être sélectionné au hasard à partir des inscriptions admissibles restantes à la seule discrétion du Commanditaire.

6. GÉNÉRALITÉS

Application du règlement officiel

Dans le cas d'un conflit entre le Règlement officiel et les instructions ou les interprétations d'un tel Règlement officiel données par un employé du Commanditaire concernant le Concours, le présent Règlement prévaut. Dans le cas d'une divergence ou d'une incohérence entre les conditions générales du présent Règlement officiel et les divulgations ou les autres déclarations

contenues dans des documents relatifs au Concours, y compris entre autres le formulaire de déclaration, les points de vente, les publicités imprimées ou en ligne, les conditions générales du présent Règlement officiel prévalent, régissent et ont préséance.

Indemnisation

En soumettant une inscription à ce Concours, chaque participant confirme qu'il a compris et respecte le présent Règlement officiel. Chaque participant, par la présente, dégage et tient indemne les Renoncataires à l'égard de toute responsabilité en cas de blessure, toute perte ou tout dommage de toute nature subi par le participant ou une autre personne, y compris les blessures corporelles, le décès ou les dommages matériels, découlant entièrement ou en partie, directement ou indirectement, de l'acceptation, de la possession, de l'utilisation ou de l'utilisation abusive d'un Prix, de la participation au Concours, de toute violation du Règlement officiel, ou de toute activité liée au Prix, y compris, sans s'y limiter, les virus informatiques auxquels le participant ou les membres de son foyer pourraient être exposés du fait de leur participation au Concours. Le participant accepte d'indemniser entièrement les Renoncataires pour toute réclamation effectuée par un tiers en lien avec le Concours, sans restriction d'aucune sorte.

Chaque participant au Concours doit respecter les conditions d'utilisation (le cas échéant) régissant la plateforme Facebook. Les participants renoncent à tout droit de réclamation découlant d'une liée à une ambiguïté dans le présent Règlement officiel ou dans les conditions d'utilisation susmentionnées de la plateforme (le cas échéant).

Pour plus de clarté, en participant au Concours, chaque participant dégage Facebook de toute responsabilité et s'engage à indemniser et à dégager la plateforme de toute responsabilité concernant tous frais, toute réclamation, tout dommage (y compris, sans s'y limiter, tout dommage spécial, accessoire ou indirect), ou tout autre préjudice, qu'il soit dû à une négligence ou à toute autre cause, causé à des personnes ou à des biens (y compris, sans s'y limiter, le décès ou la violation de tout droit de la personne, telle que la violation du droit à l'image/à la vie privée, la diffamation écrite ou verbale), résultant en tout ou en partie, directement ou indirectement, de la participation au Concours, ou découlant de la participation à toute activité liée au Concours ou au Prix, ou de la réception de toute activité liée au Concours ou au Prix, qu'elle soit organisée par le Commanditaire ou par un tiers, de sa jouissance, de la participation à cette dernière, de son utilisation ou de son utilisation abusive.

Limitation de responsabilité

Les inscriptions incomplètes, endommagées ou inadmissibles ou les inscriptions reçues après la Date de clôture du Concours ne sont pas acceptées. Les Renoncataires ne sont pas responsables des inscriptions perdues, volées, mal dirigées, endommagées, illisibles ou en retard qui, pour une raison ou une autre, ne sont pas reçues avant la Date de clôture du Concours, ou des erreurs d'impression, de distribution ou de production.

Aucun des Renoncataires n'assume de responsabilité pour des problèmes ou des dysfonctionnements techniques d'un réseau ou d'une ligne téléphonique, des connexions réseau non disponibles, des communications électroniques en panne, incorrectes, imprécises, incomplètes, faussées, brouillées ou retardées (qu'elles aient été entraînées par l'expéditeur ou par un équipement ou une programmation associé ou utilisé dans le Concours), de l'erreur humaine dans le traitement des inscriptions dans le présent Concours, des systèmes ou serveurs informatiques en ligne, des problèmes de logiciels, de la congestion du trafic sur Internet ou sur un site Internet, ou d'autres erreurs ou difficultés de tout genre, qu'elles soient humaines, mécaniques, électroniques, informatiques, de réseau, typographiques, d'impression ou autres

liées au Concours, y compris, sans limitation, des erreurs ou difficultés qui peuvent survenir au sujet de l'administration du Concours, du traitement des inscriptions, de l'annonce d'un Prix ou dans des documents liés au Concours; et aucune des parties exonérées n'assumera de responsabilité pour tout dommage causé à l'ordinateur d'un participant ou de toute autre personne, ni pour toute atteinte à la vie privée due à l'intervention de « pirates informatiques » tiers résultant de la participation au présent Concours.

Pour éviter toute ambiguïté, aucun des Renonciataires n'assume de responsabilité pour tout préjudice corporel ou dommage matériel, ni pour toute perte de tout genre, y compris, sans limitation, des dommages directs, indirects, accessoires, consécutifs ou punitifs que peut subir l'équipement informatique du participant ou d'une autre personne découlant de la tentative du participant de participer au Concours ou de télécharger des informations relatives à la participation au Concours ou à l'utilisation d'un site Internet. Nonobstant ce qui précède, tout le contenu d'un site Internet est fourni « tel quel » sans aucune garantie que ce soit, explicite ou implicite, y compris, entre autres, les garanties implicites de la qualité marchande, l'utilité à une fin en particulier ou la non-violation des droits de propriété intellectuelle. En outre, aucun des Renonciataires n'assume de responsabilité pour des aspects additionnels du Concours.

Administration du Concours

Toutes les inscriptions sont la propriété du Commanditaire et ne seront pas retournées. Toutes les décisions concernant le Concours relèvent du Commanditaire. Par ailleurs, le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule discrétion, ~~et sous réserve de l'approbation de la Régie des Alcools, des Courses et des Jeux (la « RACJ »)~~, de modifier, d'annuler, de suspendre ou de terminer l'une ou toutes les parties du Concours pour quelque raison que ce soit.

Le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier une personne qu'il croit être en violation du présent Règlement officiel. Le Commanditaire se réserve le droit de refuser une inscription d'une personne dont l'admissibilité est remise en question ou qui a été disqualifiée ou qui n'est pas autrement admissible à participer. Une tentative d'altérer le processus d'inscription, d'interférer avec le présent Règlement officiel, d'endommager délibérément un site Internet ou de porter atteinte à l'administration, à la sécurité ou au fonctionnement légitime du Concours, est une violation du droit pénal et du droit civil et le Commanditaire se réserve le droit de réclamer des dommages-intérêts ou de prendre tout autre recours (y compris les honoraires des avocats) à l'égard de toutes les personnes responsables de ces actes dans toute la mesure possible permise par la loi, ce qui peut inclure le bannissement ou la disqualification des participants au présent Concours et des Concours futurs du Commanditaire. À sa seule discrétion, le Commanditaire peut disqualifier une personne qui agit d'une façon à menacer une personne, à en abuser ou à la harceler, et annuler toutes les inscriptions associées à cette personne. Le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule discrétion, de résilier ou de suspendre le Concours dans le cas où des fraudes, virus informatiques, bogues de programmation, ou d'autres raisons indépendantes de la volonté du Commanditaire, corrompent la sécurité, le bon déroulement, le bon fonctionnement ou la bonne administration du Concours.

Dans le cas d'un litige concernant l'identité de la personne qui soumet une inscription, cette dernière est considérée comme envoyée par le Titulaire autorisé du compte dans lequel le compte d'adresse courriel est enregistré, à condition que la personne satisfasse à tous les critères d'admissibilité du présent Concours. « Titulaire autorisé du compte » désigne la personne physique attribuée à une adresse courriel ou à un numéro de téléphone par un fournisseur d'accès Internet, un fournisseur de services en ligne, un fournisseur de service téléphonique ou une autre organisation qui est responsable de l'attribution d'adresses électroniques.

Facebook : Ce Concours n'est en aucun cas commandité, appuyé ou géré par Facebook, ni associé à ce dernier. Pour éviter toute ambiguïté, chaque participant au présent Concours dégage Meta Platforms Inc. de toute responsabilité.

Protection de la vie privée et droits de publicité

Pour éviter toute ambiguïté, en soumettant son inscription, chaque participant consent et accepte que le Commanditaire dispose du droit perpétuel d'utiliser ladite inscription à des fins liées à la gestion du Concours, sur tous les supports nécessaires, connus à ce jour ou à venir, dans le monde entier, sans préavis, examen ou autorisation préalable et sans rémunération supplémentaire. Pour plus de clarté, le Commanditaire décline toute responsabilité en cas d'utilisation abusive d'une inscription par quiconque.

En acceptant un Prix, chaque participant sélectionné convient d'octroyer au Groupe du Concours et/ou à ses mandataires le droit perpétuel d'utiliser son nom, ses renseignements biographiques, son image, ses photos ou son portrait et ses déclarations aux fins de programmation, de promotion, d'échange, de commerce, d'annonce et de publicité, à tout moment, dans des médias connus actuellement ou à découvrir ultérieurement, à l'échelle mondiale, y compris, entre autres, à la télévision, sous forme de vidéo, sur le Web et Internet, sans notification, consultation ou approbation et sans compensation complémentaire, sauf lorsque la loi l'interdit.

Le Groupe du Concours respecte votre droit à la vie privée. Les données personnelles recueillies auprès des participants ne seront utilisées par le Groupe du Concours que dans le cadre de la gestion du Concours et, uniquement si le consentement est expressément donné au moment de l'inscription, pour fournir aux participants des informations concernant les promotions et/ou événements à venir, les nouveautés produits ou les offres spéciales du Groupe du Concours. Pour plus d'informations sur les modalités de collecte, d'utilisation et de communication des données à caractère personnel par le Commanditaire, veuillez consulter la politique de confidentialité du Commanditaire, disponible à l'adresse <https://www.lactalis.ca/fr/politique-de-confidentialite/>

Droit applicable et autres dispositions générales

Le Concours est sujet aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et territoriaux en vigueur. Le Règlement officiel est sujet à modifications sans notification préalable afin de respecter les lois fédérales, provinciales et territoriales applicables ou la politique de toute autre entité ayant compétence pour régir le Commanditaire. Tous les problèmes et toutes les questions concernant la constitution, la validité, l'interprétation et la mise en application du Règlement officiel ou des droits et obligations entre un participant et le Commanditaire relatifs au Concours sont régis et interprétés conformément aux lois de la province de l'Ontario, y compris les dispositions procédurales, sans égard au choix de la loi ou au conflit de règles ou de dispositions de loi qui entraîneraient l'application des lois d'un autre territoire.

L'invalidité ou le caractère non exécutoire d'une disposition du présent Règlement officiel n'a aucune incidence sur la validité ou le caractère exécutoire d'une autre disposition. Dans le cas où il est déterminé qu'une disposition est invalide ou autrement non exécutoire ou illégale, le présent Règlement officiel demeurera en vigueur et devra être interprété conformément aux conditions générales comme si les dispositions invalides ou illégales ne faisaient pas partie des présentes.

Les mots comportant le genre masculin dans les présentes doivent inclure le genre féminin, et vice versa, tant au singulier qu'au pluriel.

Dans le cas d'une divergence ou d'une incohérence entre la version anglaise et la version française du Règlement officiel, le cas échéant, la version anglaise prévaut, régit et a préséance.

7. PRODUITS PARTICIPANTS

Référence	Description	EAN/CUP
81324	6x(3x227g) Gal Fresh Mozz Ball Brine-NC	68200863993
81327	8x227g Gal Fresh Mozz Slc Ball	68200863979
86397	6x227g Gal Fresh Mozz Slc Ball	68200863979
86394	6x227g Gal Bocco Tub Dom	68200863948
86395	6x227g Gal Cocktail Bocco Tub	68200863955
86396	6x227g Gal Mini Bocco Tub	68200863962
86398	8x227g Gal Fresh Mozz Ball Brine	68200863986
86400	12x227g Gal Fresh Mozz Ball Dom	68200864006
86404	12x340g Gal Premio Pizza Mozz	68200864044
86415	6x340g Gal Fresh Mozz Marntd Tub	68200864150
33915	8x500g Gal Mascarpone	837659000002
86420	12x500g Gal Pmozz	068200864204
86421	12x500g Gal PMozz Lite	068200864211

Facebook est une marque déposée appartenant à Meta Platforms, Inc.

Galbani est une marque déposée détenue ou utilisée sous licence par Lactalis Canada Inc.
©2026 Lactalis Canada. Tous droits réservés.